



FILIÈRE DE SANTÉ MÉDECINE

Offre de formation 2025-2026



MÉDECINE

► ACCÈS À LA FILIÈRE DE SANTÉ MÉDECINE

Il existe sur Parcoursup 2 parcours d'accès aux filières de santé Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP) :

- > un **parcours spécifique « accès santé » (PASS)** ;
- > une **licence avec l'option « accès santé » (L. AS)**.

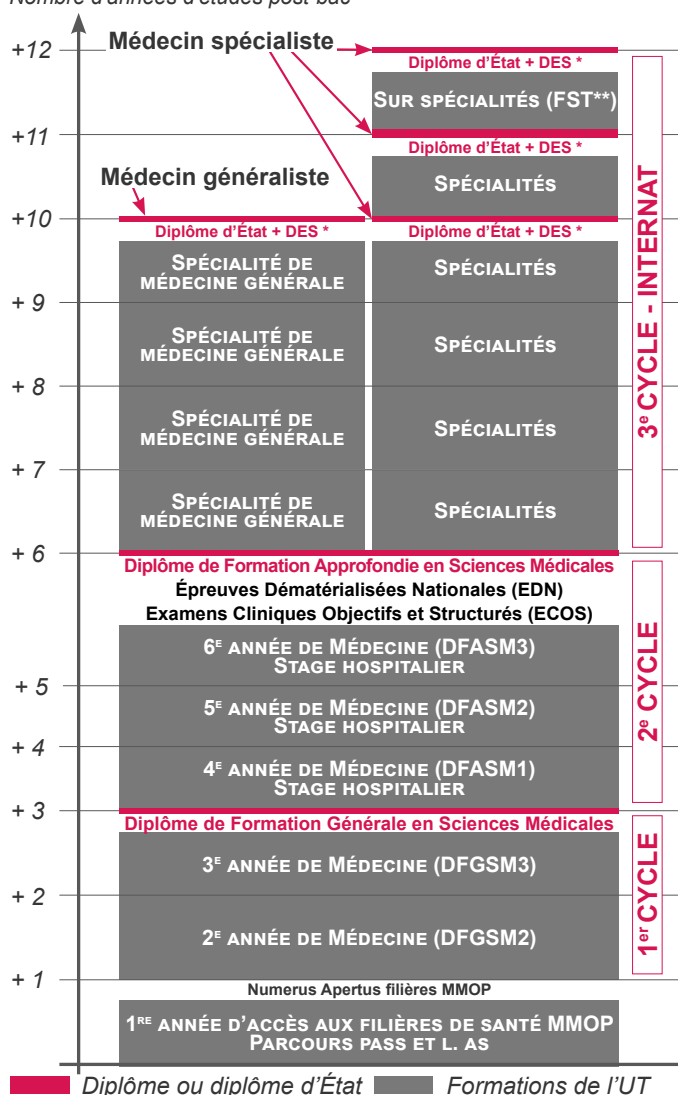
Sont admis à s'inscrire en deuxième année de Médecine :

- > **les étudiantes et les étudiants ayant validé une première année dans un des parcours d'accès** cités ci-dessus et ayant satisfait aux épreuves de sélection MMOP.
- > **les étudiants de licence 2 ou de licence 3** ayant validé préalablement l'option santé et ayant satisfait aux épreuves de sélection MMOP.

► COMMENT SONT ORGANISÉES LES ÉTUDES MÉDICALES ?

La durée minimale de la formation est de **10 à 12 ans** selon la voie empruntée par l'étudiant à la fin du deuxième cycle.

Nombre d'années d'études post-bac



* DES : Diplôme d'études spécialisées

** FST : Formations spécialisées transversales

EDN / ECOS

Les Épreuves dématérialisées nationales (EDN) et les Examens cliniques objectifs et structurés (ECOS) regroupent les examens venant clôturer le deuxième cycle des études de médecine, l'externat.

Les étudiants devront obtenir une note minimale à un **examen de connaissances** (une épreuve écrite), à un **examen oral de compétences** (l'étudiant sera confronté à plusieurs situations cliniques et devra répondre aux objectifs demandés) et **ils seront également évalués en fonction de leur parcours**.

En fonction du rang que les étudiants obtiennent au niveau national, **ils choisissent une spécialité et un lieu de formation**.

► Contrat engagement service public (CESP) Médecine / Odontologie

- Il s'adresse aux étudiants de médecine et d'odontologie de 2^e et 3^e cycle.
- Ce contrat ouvre droit à une allocation mensuelle brute de 1 200 euros imposable.
- En contrepartie de cette allocation, les étudiants ou internes s'engagent à exercer leurs fonctions à compter de la fin de leur formation dans les lieux d'exercice où l'offre de soins est menacée ou insuffisante.
- La durée de l'engagement est égale à celle pendant laquelle l'allocation leur a été versée et ne peut être inférieure à 2 ans.

► LA FORMATION

► 2^E ET 3^E ANNÉES DE MÉDECINE (Premier cycle : 3 ans)

Les 2^e et 3^e années du **Diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM2, DFGSM3)** sont des années de formation bioclinique et sémiologique avec initiation aux fonctions hospitalières.

Les études se répartissent entre cours magistraux, TP (travaux pratiques), TD (travaux dirigés) et stages.

Au programme : des enseignements thématiques de biochimie, biophysique, biologie cellulaire, sciences humaines et sociales, anglais... et des enseignements intégrés par appareil regroupant généralement l'anatomie, l'histologie, la physiologie, la sémiologie et la pharmacologie. S'y ajoutent des enseignements optionnels avec des propositions de choix très variées.

Les étudiants suivent des stages cliniques d'initiation aux soins pendant l'été suivant la 1^{re} année ainsi que des stages de maîtrise clinique en 2^e et 3^e années.

En parallèle du 1^{er} cycle ils peuvent effectuer un parcours de recherche accéléré en concourant aux doubles cursus de l'école de l'Inserm ou de l'ENS, ou bien en suivant le parcours dérogatoire accéléré équivalent M1 biologie - santé de l'Université de Toulouse, afin de réaliser un M2 (et éventuellement une thèse d'université).

► DE LA 4^E À LA 6^E ANNÉE DE MÉDECINE (Deuxième cycle : 3 ans)

A compter de 2023, la réforme du 2nd cycle a pour objectif d'encourager les initiatives des étudiants (stages effectués, mobilité à l'international, engagement, suivi d'un double cursus...) et de faire correspondre leur profil avec un futur poste.

Au cours des 4^e, 5^e et 6^e années du **Diplôme de formation approfondie en sciences médicales (DFASM-1, -2 et -3)**, les étudiants reçoivent une double formation théorique et clinique et participent aux activités hospitalières au C.H.U.

Le programme s'articule autour des pathologies, de leur diagnostic, de leur thérapeutique et de leur prévention. Les enseignements sont organisés par modules thématiques multidisciplinaires, dans la mesure du possible en lien avec les stages. Les étudiants seront formés **aux usages du numérique en santé**, suivront des **cours en sciences humaines et sociales** et devront **obtenir leur attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2**.

La pratique clinique occupe de plus en plus de temps. Les étudiants hospitaliers sont salariés du CHU. Ils sont présents en stage à plein temps ou à mi-temps. C'est un premier pas vers la vie active et un début de rémunération.

A la fin de la 6^e année, l'étudiant valide le DFASM qui sanctionne la 1^{re} partie des études de médecine, reconnu au **grade de master**.

En parallèle du 1^{er} ou 2^e cycle, les étudiants peuvent valider un master 1 dérogatoire du corps de santé. Ils doivent effectuer 2 Unités d'enseignement (UE) de M1 (au choix) et un stage d'un mois à plein temps dans un laboratoire labellisé.

► DE LA 7^E À LA 12^E ANNÉE DE MÉDECINE : L'INTERNAT (Troisième cycle : de 4 à 6 ans selon la spécialité)

A partir de la 7^e année commence le troisième cycle des études médicales, appelé également internat. Il dure de 4 à 6 ans. C'est le temps de la formation spécialisée.

La durée de formation du **Diplôme d'études spécialisés (DES)** s'étend de 4 ans pour la médecine générale à 4, 5 ou 6 ans pour les autres spécialités.

L'acquisition des compétences se fait en 3 phases progressives (socle, approfondissement, consolidation). Des options et des formations transversales sont possibles.

La thèse d'exercice (Doctorat d'État) autorise l'accès à la phase de consolidation (Docteur Junior). La délivrance du DES ouvre droit à la qualification de spécialiste correspondant à l'intitulé du diplôme.

Les internes exercent une activité hospitalière à plein temps rémunérée.

► ACCÈS À DES DIPLÔMES COMPLÉMENTAIRES

> Les **Diplômes d'Université (DU)**, les **Diplômes Inter-Universitaires (DIU)** et les **Attestations d'études universitaires (AEU)** permettent de compléter la formation (<https://medecine.univ-tlse3.fr/du-diu-medecine>).

> Les **parcours dérogatoires**

Les étudiants engagés dans un cursus santé peuvent, parallèlement à leurs études, préparer le master 1 de plusieurs masters dans le cadre de parcours dérogatoires. La délivrance du master 1 nécessite **simultanément** la **validation d'un certain nombre d'UEs spécifiques au master** et la **validation du deuxième cycle de leurs études en santé**.

L'objectif est de permettre l'accès :

- › aux formations doctorales ;
- › aux carrières de la recherche dans les grands organismes Inserm - CNRS ... ;
- › aux carrières et fonctions hospitalo-universitaires.

► L'EXERCICE PROFESSIONNEL

L'exercice de la profession est réglementé. Dans tous les cas, les médecins, qu'ils soient généralistes ou spécialistes doivent être inscrits auprès du Conseil national de l'Ordre des médecins pour pouvoir exercer. L'exercice de la profession peut être libéral, hospitalier ou mixte.

► MÉDECIN GÉNÉRALISTE

Les généralistes exercent en libéral. La plupart s'installent à leur compte, seuls ou à plusieurs. Certains choisissent d'exercer dans le domaine des soins non curatifs : médecine scolaire, laboratoires ou expertise (assurances, mutualité). Des missions existent aussi du côté des associations humanitaires.

En instaurant une 4^e année d'internat pour la médecine générale, le gouvernement a souhaité renforcer la formation des étudiants et inciter les docteurs juniors à exercer dans les zones médicalement tendues.

► MÉDECIN SPÉCIALISTE

Les activités du spécialiste varient selon la spécialité choisie et le lieu d'exercice (hôpital public, clinique privée, cabinet en ville). Certaines disciplines nécessitent d'effectuer de nombreuses gardes.

► MÉDECIN HOSPITALIER

► **Praticien hospitalier (PH)** : ils sont recrutés à l'issue d'un concours national annuel et sont nommés à titre permanent dans les hôpitaux publics français après la réussite à un concours. Ils exercent dans un Centre hospitalier universitaire (CHU) ou un Centre hospitalier général (CHG).

► **Hospitalo - universitaires (HU)** : ils sont à la fois médecin hospitalo-universitaire dépendant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (grade de maître de conférences, MCU-PH ou professeur des universités, PU-PH) et praticien hospitalier des établissements publics de santé. Dans ce double statut, c'est l'université qui est le principal employeur des MCU-PH et des PU-PH.

► VIE ÉTUDIANTE ET ASSOCIATIONS

> Associations étudiantes

► Association des étudiants en médecine de Toulouse (ACEMT) www.univ-tlse3.fr/vie-associative-universitaire/acemt.

► Tutorat associatif toulousain (TAT). Gratuit, il aide les étudiants de 1^{re} année candidats aux filières MMOP <https://tutoweb.org/accueil>.

> Pour en savoir plus

► Conseil national de l'Ordre des médecins <https://conseil-national.medecin.fr/>.

► MÉDECIN MILITAIRE

► Ils sont recrutés sur concours et ponctuellement sur titre (médecins diplômés d'État).

► Le concours d'entrée à l'École de santé des armées est ouvert aux bacheliers et aux étudiants en 1^{re} année d'accès aux filières MMOP ou en 2^e année de médecine.

► En plus du cursus universitaire civil qui les mène au diplôme d'État de docteur en médecine, ils suivent une formation militaire supplémentaire.

► Ils perçoivent une solde mensuelle dès l'entrée à l'école.

► Ce sont des officiers, Ils exercent au sein du Service de santé des armées.



Doyen-Directeur du Département de médecine, maïeutique et paramédical
Thomas GEERAERTS

Site de la formation

<https://medecine.univ-tlse3.fr/>

Faculté de Santé

Département de médecine, maïeutique et paramédical

Médecine et Maïeutique

37 allées Jules Guesde - 31000 Toulouse

Paramédical

133, Route de Narbonne - 31400 Toulouse

Besoin de conseils sur votre projet de formation ou sur votre orientation ?

SCUIO-IP - Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle

Bât. E4 - 272 allée Théodore Despeyroux - 31062 Toulouse cedex 9

www.univ-tlse3.fr/lieux-de-ressources/etre-accueilli-au-scuio

Des questions sur vos démarches de candidature et d'inscription ?

Contactez le service de scolarité :

scolarite.inscriptions@utoulouse.fr